



**Une place d'accueil pour chaque enfant,
c'est un droit ! (2013)**

L'accueil extrascolaire (2/2)



fps

Julie Gillet
Secrétariat général FPS
julie.gillet@mutsoc.be
02/515.17.67

1. Extrascolaire, késako ?

L'accueil extrascolaire est un terme un peu « fourre-tout » qui peut revêtir de multiples formes, des camps de vacances aux clubs sportifs, des garderies organisées par l'école aux écoles de devoirs et associations de quartier, etc. Il est organisé par des acteurs eux aussi très différents : communes, écoles, associations sportives ou de jeunesse, centres culturels, personnes indépendantes... Le secteur de l'accueil des 3-12 ans est beaucoup moins structuré que le secteur de l'accueil de la petite enfance. Aussi, les milieux d'accueil fréquentés par un même enfant de 3 à 12 ans sont beaucoup plus nombreux et plus diversifiés. Un enfant de huit ans pourra, par exemple, fréquenter la garderie de son école après 16h, un club de sport le soir et un mouvement de jeunesse le samedi, organisations toutes différentes.

Très peu de normes s'imposent aux milieux d'accueil extrascolaire. Un seul texte, le Code de qualité de l'accueil, qui est un recueil de principes psychopédagogiques fondamentaux, s'impose à chacun d'eux. Tous les autres cadres légaux existants sont des cadres de subventionnement, auxquels un milieu d'accueil peut adhérer de manière volontaire s'il souhaite bénéficier d'un agrément et/ou d'une subvention¹. Trois principaux décrets² proposent des normes d'encadrement et des possibilités de subventionnement des milieux d'accueil extrascolaire. Il s'agit des décrets « Centres de vacances », « Accueil Temps libre » et « Ecoles de devoirs ». Nous nous intéresseront ici principalement aux milieux d'accueil entrant dans le cadre du décret « Accueil Temps Libre », dit ATL, décrit comme « *l'espace-temps qui est compris entre le milieu scolaire et le milieu familial : le temps avant et après l'école ; le mercredi après-midi ; le week-end ; les congés scolaires* ». Ce décret a été adopté en juillet 2003.

2. Un enjeu fondamental

Selon nous, garantir un accueil extrascolaire de qualité est primordial. Comme le soulignent les auteurs du manifeste « Pauvreté et extrascolaire : quelles priorités ? »³, outre une fonction économique qui permet aux parents d'avoir une activité professionnelle, de suivre une formation, de rechercher un emploi ou d'effectuer des démarches dans ce sens, l'accueil extrascolaire a une fonction éducative : il joue un rôle essentiel dans l'épanouissement de l'enfant. Les notions de plaisir, de loisir et de détente y occupent une place centrale. L'accueil extrascolaire éveille, développe des compétences, permet des apprentissages et favorise la participation des enfants. Il a également une fonction sociale : il offre un lieu de soutien à la parentalité et permet la création de lien social.

¹ « L'intégration extrascolaire institutionnelle ou le développement de collaborations entre institutions spécialisées et milieux d'accueil extrascolaire en Région de Bruxelles-Capitale », rapport de recherche par Philippe Tremblay, Frédérique Maerlan et Séverine Acerbis, Badje ASBL, projet Bruxelles-Intégration, mars 2010.

² Il existe un 4^{ème} texte de loi qui règle la question du FESC.

³ <http://www.pauvrete-et-extrascolaire.be/argumentaire>

L'accueil extrascolaire est **un « outil » d'égalité pour tous les enfants**, un levier de lutte contre la pauvreté. Les parents les plus favorisés trouveront toujours le moyen de faire garder leurs enfants dans de bonnes conditions. Quant aux autres... Vive la débrouille et le système d ! Or, les enfants nés dans des familles peu intégrées socialement et/ou culturellement sont sans doute ceux qui ont le plus de bénéfices à retirer de la fréquentation d'un milieu d'accueil extrascolaire de qualité, en termes de socialisation et d'apprentissages des codes sociaux notamment.

Aussi, l'accueil des enfants permet de **mieux articuler les vies, professionnelle et privée, des parents**. C'est **la possibilité pour les femmes d'accéder ou de rester sur le marché du travail** et donc de faire avancer le combat pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Nous avons toujours défendu l'idée qu'une politique d'accueil permettant à tous les enfants d'en bénéficier devait être considérée comme une politique sociale et d'égalité de toute première importance.

Malheureusement, comme le rappelle la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE), en Fédération Wallonie-Bruxelles, *« le secteur de l'accueil extrascolaire reste à ce jour très précaire : peu structuré, peu financé, peu réglementé... Ce qui se traduit dans les faits par une offre reposant essentiellement sur la bonne volonté des acteurs de terrain et un risque croissant d'un accueil « à deux vitesses » variant selon les capacités contributives du public »*⁴.



Nous demandons la programmation et le financement par les pouvoirs publics d'une offre cohérente d'accueil de l'enfance afin qu'elle réponde, enfin, aux réels besoins des parents, en particulier des parents les plus précarisés sur le marché de l'emploi. Les milieux d'accueil sont un service essentiel pour l'égalité et la justice sociale.

3. Une offre plus ou moins satisfaisante...

Selon une enquête de la Ligue des Familles⁵, **près d'un tiers des parents ont des difficultés à trouver une solution pour « l'après-quatre heures »**. Cette même enquête démontre que 65% des parents ont régulièrement besoin d'une solution de garde extrascolaire pendant l'année. 36% ont besoin d'une solution d'accueil extrascolaire au moins trois jours par semaine. 12% des parents ont besoin d'une solution d'accueil après 18h. Les besoins sont donc réels... et l'offre suit difficilement.

⁴ « L'accueil extrascolaire en Communauté française : problématiques actuelles », par Séverine Acerbis (Badje ASBL) pour la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE), décembre 2009.

⁵ « Les résultats de l'enquête de la Ligue des familles sur les besoins des parents en services d'accueil des enfants de 3 à 12 ans », par Pierre Lemaire et Delphine Chabbert, Service d'études de la Ligue des familles, mars 2012.

Certes, le décret ATL a permis la création et le financement de toute une série de lieux, on ne peut le nier. Des efforts ont été faits. Néanmoins, ils sont insuffisants. Les garderies scolaires permettent généralement de répondre à la demande d'accueil découlant de la population scolaire de l'école... mais au prix de conditions d'accueil souvent déplorables. Et certains moments, comme les mercredis après-midi ou les journées pédagogiques, sont très mal couverts. Le manque de places se fait particulièrement ressentir pour les enfants de moins de six ans (surtout pour les petits de deux ans et demi à quatre ans) et pour les services de garde d'enfants malades. Le pic démographique prévu pour les prochaines années, surtout à Bruxelles, ne risque pas d'améliorer les choses.



Il faut rendre effectif, pour chaque enfant, le droit à un accueil de qualité, en augmentant l'offre d'accueil en fonction des besoins locaux et en informant davantage les familles sur les possibilités d'accueil extrascolaire.

4. ... mais souvent au détriment de la qualité

L'offre de l'accueil extrascolaire étant très large, et difficilement contrôlable, la qualité varie fortement. Les garderies scolaires, avant et après les heures de classe, par exemple, sont organisées différemment d'une école à l'autre, d'un réseau à l'autre, d'une commune à l'autre. Certaines suivent un véritable projet pédagogique, accordent de l'importance à la formation et au bien-être professionnel des accueillantes, organisent des activités pour les enfants... D'autres, heureusement de plus en plus rares, s'apparentent à des «parkings» pour enfants : une surveillance minimale est exercée par un personnel très réduit, sans qualification et parfois même travaillant au noir.

Regardons l'état des lieux réalisé par l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse⁶, qui a récolté des données auprès de 157 communes entre 2009 et 2012, qui peut être considéré comme un échantillon représentatif des situations vécues. On peut lire dans ce rapport que plus du quart des lieux d'accueil déclarent fonctionner au moins partiellement avec du personnel ne possédant pas le diplôme du secondaire supérieur. Aussi, seul 19 % des milieux d'accueil ont renseigné qu'au moins un membre de leur personnel avait suivi une formation de base de 100 heures ou une formation continuée de 50 heures sur trois ans (exigences décrétales). Enfin, on y lit que le taux d'encadrement est inconstant et parfois très éloigné du minimum recommandé (un encadrant pour dix-huit enfants).

⁶ « L'accueil temps libre en Fédération Wallonie-Bruxelles. Synthèse de l'état des lieux et de l'analyse des besoins », par Anne-Marie Dieu et Dominique Rossion, Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, 2012.

Ajoutons à cela la grande précarité du personnel du secteur, trop souvent engagé sous des contrats précaires, à temps partiel et sans perspective de carrière. Cette situation est peu favorable à un investissement professionnel, une démarche de formation et une stabilisation dans la fonction. Et nuit donc à la qualité de l'accueil.

Qu'en pensent les parents ? Selon l'enquête de la Ligue des Familles, **moins d'un parent sur trois est pleinement satisfait de la qualité de l'accueil extrascolaire pour ses enfants.** « *Les éléments pouvant expliquer ce résultat sont connus : manque de moyens, personnel non remplacé, professionnels pas assez formés ni reconnus, locaux vétustes et/ou inadaptés* », lit-on. Comme nous l'avons déjà écrit, l'accueil extrascolaire ne fait pas l'objet d'une réglementation spécifique. Il est « noyé » dans l'ensemble des activités de loisirs relevant du décret ATL. Décret qui, rappelons-le, ne donne que des normes d'encadrement indicatives, et non obligatoires. Dans les faits, ces normes sont peu souvent respectées, faute de moyens. « *Les normes d'encadrement prévues sont indicatives et l'enveloppe budgétaire dédiée au fonctionnement de l'accueil extrascolaire est partagée au prorata d'un nombre croissant d'opérateurs agréés* »⁷, explique Anne Tricot, de la FGTB Wallonne. Pour améliorer l'accueil extrascolaire, une seule solution : **refinancer le secteur et lui affecter un budget spécifique, évoluant en fonction des objectifs.**

La question du Fonds d'Equipements et de Services Collectifs (FESC), en passe d'être supprimé et ses moyens transférés vers les Communautés, est également cruciale. En effet, seuls les projets d'accueil financés par le FESC sont tenus de respecter des normes d'encadrement et des plages horaires d'ouverture fixées par les interlocuteurs sociaux. Le FESC permet notamment de financer des structures d'accueil extrascolaires, flexible, d'urgence ou encore d'enfants malades. Il est primordial que ces structures d'accueil puissent continuer à exister et profiter au minimum des moyens dont elles disposent actuellement. Il est en effet impératif de maintenir l'offre à destination des parents travailleurs. Par ailleurs, il est primordial que l'organe de gestion qui sera institué au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de gérer le FESC soit composé des représentants des organisations familiales et des partenaires sociaux (comme c'est le cas actuellement au niveau fédéral).



Il est indispensable d'harmoniser les exigences de formation afin de garantir la qualité et le professionnalisme des différents types d'accueil. Il est également nécessaire de mettre en place un cadre spécifique (normes d'encadrement, de subventionnement, etc.), assorti d'un budget spécifique.

⁷ « L'accueil des enfants : un droit de l'enfant et une condition de l'égalité hommes/femmes », par Anne Tricot (FGTB Wallonne) pour le projet « Citoyens engagés », 2013.

5. A quel prix ?

Les tarifs de l'accueil extrascolaire varient de manière très importante. Le décret ATL fixe la participation financière pour les opérateurs subventionnés à 4 euros maximum pour 3 heures d'accueil. Cependant, selon l'enquête de la Ligue des Familles, 26% des parents paient plus de 5 euros par jour, 14% payant même plus de 8 euros par jour.

Les stages organisés pendant les vacances scolaires constituent également parfois un gouffre financier. En été surtout, quand il faut occuper les enfants plusieurs semaines d'affilée. C'est difficile à assumer pour les parents aux moyens modestes... et impossible pour les parents qui n'ont pas de travail. Ils ne peuvent offrir à leurs enfants la possibilité de faire du sport, d'apprendre une langue, de s'initier à la peinture, etc. Ainsi, selon l'enquête de la Ligue des Familles, 24% des parents n'ont pas accès aux stages et autres solutions d'accueil collectif l'été pour des raisons financières.

La Ligue des Familles explique : « *Les seuls subsides de l'ONE ne permettent à aucune structure de survivre. Seules alternatives pour ces dernières : appliquer des tarifs élevés qui excluront de facto une série d'enfants du système. Sans ignorer la privatisation galopante de l'offre d'accueil (et de la remédiation) pendant les congés scolaires. Et sans parler non plus de toutes les activités au noir qui pénalisent la collectivité, fragilisent les personnes qui assurent ce travail sans statut et les familles qui ne sont pas protégées en cas de problème* »⁸.

Pour rappel, l'accueil des enfants a un impact positif sur le monde du travail. Par l'emploi qu'elles créent directement (il faut du personnel pour s'occuper des enfants) et indirectement (en permettant aux parents de travailler), les structures d'accueil sont source de richesse pour la collectivité et la Sécurité Sociale. Selon le rapport Unicef Innocenti, pour les économies nationales, « *le fait de disposer de structures de garde pour les enfants qui permettent aux parents de reprendre le travail peut accroître le PIB et les ressources publiques, réduire les taux de pauvreté, diminuer les budgets d'aide sociale et augmenter les retours d'investissement public dans l'éducation* »⁹. Le sous-financement du secteur de l'accueil extrascolaire ne trouve donc aucune justification d'ordre économique.

⁸ « Les résultats de l'enquête de la Ligue des familles sur les besoins des parents en services d'accueil des enfants de 3 à 12 ans », par Pierre Lemaire et Delphine Chabbert, Service d'études de la Ligue des familles, mars 2012.

⁹ « La transition en cours dans la garde et l'éducation de l'enfant. Tableau de classement des services de garde et d'éducation des jeunes enfants dans les pays économiquement avancés. Bilan Innocenti 8 », UNICEF, 2008.



Nous voulons une programmation et un financement par les pouvoirs publics d'une offre cohérente d'accueil extrascolaire. Cela suppose la poursuite et l'amplification d'un effort financier, coordonné, des différents niveaux de pouvoir en faveur du développement des infrastructures d'accueil sur tout le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la diversification de l'offre, de la création d'emplois de qualité et de l'accessibilité financière.